



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Air Inter

Question écrite n° 39534

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose a M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, charge des transports, que desormais les passagers d'Air Inter payant plein tarif vont avoir droit a un service de meilleure qualite. Pour la premiere fois, en effet, cette categorie d'abonnes a represente moins de la moitie des passagers transportes par la compagnie (12,8 millions). Or ce sont ces passagers a « haute contribution » qui paient le plus et qui permettent a l'entreprise de faire le plus gros de ses profits (90 millions de francs de benefice net en 1987). D'ou l'initiative du president d'Air Inter d'attirer ces clients par un regime de faveur. Or il est un service qui serait certainement apprecie de ces voyageurs a « haute contribution », ce serait le telephone. Aussi, il lui demande : 1o si techniquement il serait possible d'installer le telephone dans les avions d'Air Inter ; 2o si un tel service est envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39534

Rubrique : Transports aeriens

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1739